

Transcription textuelle de l'infographie « Témoignage d'un travailleur auto-stoppeur »

## Bouger autrement, c'est possible, témoignage d'un travailleur auto-stoppeur

### **Thibault, 35 ans, consultant en informatique, explique les avantages du co-voiturage et du dispositif Rezo Pouce.**

**Thibault** : sans voiture à la campagne, c'est toujours compliqué. Pour y remédier, le dispositif d'auto-stop Rezo Pouce est idéal !

Avant, j'avais de grandes difficultés à me déplacer.

Aujourd'hui, pour effectuer le trajet entre mon domicile et mon travail (30 km), seules 40 minutes sont nécessaires grâce au Rezo Pouce. Il me suffit de marcher 10 minutes jusqu'à l'arrêt Rezo Pouce et de patienter au maximum, 5 minutes. Le covoiturage dure par la suite 25 minutes.

### Quel bilan après 3 mois de pratique ?

Grâce à ce nouveau mode de déplacement, j'ai gagné :

- **une vraie souplesse** : une fois inscrit sur [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr) et avec l'application, il suffit de se poster à l'arrêt. Il n'y a pas plus de 5 minutes d'attente ;
- **de nouvelles rencontres** : le covoiturage est propice aux rencontres et aux échanges ;
- **des opportunités professionnelles** : plus mobile, j'ai pu trouver un nouvel emploi.

Grâce au covoiturage, les émissions de CO<sub>2</sub> sont divisées par le nombre de voyageurs (émissions de CO<sub>2</sub> d'une voiture : 193 g/passager.km x 3 mois (à raison d'un aller-retour de 60 km et 20 jours ouvrés par mois), et donc 695 kg/passager en autosolisme contre 347,5 kg/passager avec 2 passagers, 231,7 kg/passager avec 3 passagers, etc.).

Calculez les émissions carbone de vos trajets sur [monimpacttransport.fr](http://monimpacttransport.fr).

Pour profiter du dispositif, des **indispensables** s'imposent aussi :

- se situer sur une commune ayant mis en place Rezo Pouce ou un autre dispositif de co-voiturage ;
- travailler dans une entreprise abonnée à ce dispositif ou à un autre (si l'on n'est pas travailleur indépendant).

### Les 3 bonnes raisons qui aident à franchir le pas

1. **Les nombreux sites de covoiturage** (BlaBlaCar, Klaxit, La voie verte...), gratuits ou payants, partout en France, pour des trajets courts ou plus longs... ;
2. **Un mode de transport de plus en plus utilisé** : en 2021, 900 000 personnes covoituraient chaque jour pour aller travailler ;

- 3. Une mise en place facile entreprise** (dans le cadre d'un Plan de mobilité par exemple), comme alternative à l'autosolisme et complémentaires aux transports en commun.

Pour aller plus loin : le [guide de l'ADEME « La mobilité en 10 questions »](#).

Retrouvez le compte Ademe sur [Twitter](#) et sur [YouTube](#)

*Infographie réalisée pour l'ADEME et le gouvernement par l'agence Giboulées, juin 2022 (010943).*

*Collection ADEME : Clés pour agir*